



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### travail clandestin

Question écrite n° 44598

#### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre délégué aux relations du travail sur le travail illégal. Les formes les plus courantes de travail illégal sont le travail « au noir » ou mal déclaré, la fraude aux ASSEDIC, le non-versement des cotisations sociales ou l'emploi de travailleurs étrangers sans titre de travail. Il concerne plus particulièrement des secteurs comme le spectacle et les travaux publics, ainsi que les secteurs pourvoyeurs d'emplois saisonniers. Le travail illégal représente environ cinquante-cinq milliards d'euros de perte annuelles pour les caisses de l'État, soit un tiers du déficit de financement du système de protection sociale. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de lutter contre ce fléau.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44598

**Rubrique :** Travail

**Ministère interrogé :** relations du travail

**Ministère attributaire :** travail, relations sociales et solidarité

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 juillet 2004, page 5660